LE MANDRÉEN

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS - VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

JUILLET/AOÛT 2020 **N° 258**

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

PAVILLON BLEU

MA COMMUNE A DU CŒUR

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

www.ville-saintmandrier.fr

Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

ÉDITO

A l'heure où, traditionnellement, nous ouvrons le bal des festivités par notre fête de la Saint Pierre, la saison estivale prend cette année une tournure inattendue. En effet, le contexte sanitaire national n'étant pas revenu à la normale, nos grands rendez-vous de l'été ne sont, à ce jour, pas programmés.

Tout au long de cette crise sanitaire sans précèdent, l'État a fait preuve de désengagement laissant ainsi les élus des collectivités en première ligne dans la gestion des populations.
Fort heureusement, nous avons à Saint-Mandrier un tissu de bénévoles riche et sur lequel nous pouvons compter. Il a permis d'être très réactif et de faire face à l'urgence qu'exigeait la situation, notamment lors de la fabrication de masques en tissu, premiers symboles de la chaîne de solidarité mandréenne.

À de nombreuses reprises, le gouvernement nous a transmis des directives la veille pour une application dès le lendemain matin. Il en sera peut-être également ainsi pour ce qui concerne nos animations festives et culturelles de l'été. Restez donc connectés car nous vous tiendrons informés via notre page Facebook ainsi que sur le site internet de la ville, des rendez-vous qui pourront avoir lieu dès que cela sera possible.
Mobilisés depuis le début de la crise sanitaire, il est bien évident que nous ferons toujours passer la santé des Mandréens avant tout et nous respecterons à la lettre les consignes qui nous seront transmises.

En attendant d'avoir le bonheur de se retrouver bientôt lors de rencontres amicales ou de manifestations culturelles, je vous souhaite, après ces semaines éprouvantes, de profiter de cette pause estivale et des charmes que nous offre notre presqu'île.

N'hésitez pas vous rendre dans nos petits commerces qui ont tant souffert lors de cette période inédite malgré les aides communales que nous leur avons apportées.

Bonnes vacances et bel été à chacun d'entre vous.

Le Maire,
Gilles **VINCENT**

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

NOS JOIES, NOS PEINES...

BONJOUR LES BÉBÉS !

GARRÉ Cléo	03/05/2020
LUBRANO Jiulya	21/05/2020

VIVE LES MARIÉS !

Aurore MERLO & **Kévin SANTIN**	06/06/2020
Estelle PETIT-PAS & **Pascal GRIMALDI**	13/06/2020
Caroline CELLIER & **Alexis SOURIAU**	20/06/2020
Carine HOFFMANN & **Franck PORTA**	20/06/2020

ILS NOUS ONT QUITTÉS

VAN WAES Claude	05/12/2019	82 ans
TRAMINI Antoine	03/05/2020	70 ans
GIRAUDET Robert	10/05/2020	88 ans
RAPHEL Didier	16/05/2020	66 ans
MILANTA veuve **GIZARD Renée**	20/05/2020	85 ans
ROCHIER Robert	25/05/2020	84 ans
MAUREL veuve **MERVELET Jacqueline**	01/06/2020	89 ans
GARNERONE Robert	02/06/2020	90 ans
STENTELAIRE Patrice	04/06/2020	61 ans
COULLET Yvan	06/06/2020	83 ans
HOLVOET Robert	06/06/2020	82 ans
ROUTHIEAU épouse **ROGOSINSKI Arlette**	12/06/2020	81 ans
GALIAN Bartholomé	14/06/2020	92 ans

PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18h00 à 08h00 par un agent de la police municipale au 06 75 56 02 17.
L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

VOUS VENEZ DE VOUS ÉTABLIR À SAINT-MANDRIER ?

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

Pour être tenu informé des manifestations organisées sur la commune, spectacles, vernissages, réunions publiques..., inscrivez-vous auprès du service VIE DE LA CITÉ en envoyant vos nom, prénom et adresse mail à : **viecite@ville-saintmandrier.fr**

"Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer"

LE **MANDRÉEN**
JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION
Disponible sur
www.ville-saintmandrier.fr

Directeur de la Publication : Gilles VINCENT
Rédaction, création graphique, mise en page : Service Vie de la Cité.
Crédits photos : Vie de la Cité, associations
Impression : Imprimerie Joubert
06517 CARROS

INTOX d'une ASSOCIATION et INFOS de la MUNICIPALITE : Les Mandréens jugeront

Lors des élections municipales, certains, biens intentionnés, ont essayé de réécrire l'histoire, notamment sur la propriété Juvenal et sur celle de Fliche, en se servant d'informations dévoyées.

PROPRIÉTÉ JUVENAL

Elle a toujours été constructible dans son ensemble depuis la création de la commune en 1950, avec le règlement national de l'urbanisme et en 1992, avec le POS.
Dans son livre " Batailles en bord de mer ", le Directeur Régional du Conservatoire, Christian Desplats, qui est souvent cité par nos détracteurs déclare p. 243 : « ***Il apparaît qu'au moment des discussions, la moitié de la partie agricole est effectivement constructible. En effet, un jugement du 7 mai 2003 après avoir annulé certaines dispositions du plan local d'urbanisme a confirmé la légalité de la zone constructible***».

Christian Desplats continue en expliquant la complexité du dossier, notamment le fait qu'un promoteur avait acquis les autres parts du domaine, mais confirme sa confiance dans l'issue de cette affaire, en indiquant, p. 245 : « *Par son acquisition de la majorité des parts, le Conservatoire imposait désormais un statut d'inconstructibilité et d'inaliénabilité à l'ensemble de la propriété, une protection définitive en quelque sorte* ». C'est donc bien le rachat par le Conservatoire des parts majoritaires du domaine détenues par Max Juvenal et Mme Juvenal, qui a rendu le domaine inconstructible et non pas ceux qui, depuis des années, s'évertuent à s'en déclarer les uniques sauveurs.

En octobre 2004, Max Juvenal, alors propriétaire majoritaire, Christian Desplats et moi-même avons convenu d'une orientation de l'aménagement futur de cette propriété sur la base d'un plan que j'avais moi-même élaboré et que je garde précieusement en mémoire dans mon ordinateur. Ce plan nous a servi de base pour l'aménagement actuel.

Max Juvenal, dans un mail, déclare « *Lors de la mise au point de la cession du domaine au Conservatoire, vous avez fait preuve d'une pugnacité admirable pour défendre les intérêts des Mandréens en concevant le projet avec cet établissement public depuis 2004, bien avant le jugement du tribunal administratif. J'espère que les représentants des associations écologiques qui m'ont adressé, lorsqu'ils surent que l'Ermitage allait être préservé en l'état, leurs remerciements, ont pensé à faire de même vis-à-vis des principaux promoteurs de cette réalisation exemplaire en matière de sauvegarde de l'environnement : vous-même et le Conservatoire du Littoral.* »

Christian Desplats quant à lui, termine le chapitre de son livre en écrivant p. 247 : « *Aujourd'hui, sous la houlette de la commune et de son Maire, le domaine est remis en état : les oliviers retaillés ont produit leur première récolte d'huile d'olives, des ânes de Provence débroussaillent la colline, les parcelles agricoles ont été défrichées et retournées pour recevoir la plantation des vignes...* ».

Devant les attaques incessantes d'une association de protection de l'environnement mondialement connue, mais qu'à Saint Mandrier, j'ai alerté M. Desplats qui en retour m'a envoyé le mail suivant :
« *Vous m'avez fait part des polémiques entretenues encore récemment sur les conditions de réalisation de l'acquisition de la propriété de l'Ermitage. Je vous précise que, s'il est exact qu'une association m'a alerté dans les années 1990 sur les projets de création d'une déviation et d'urbanisation de la propriété…, c'est également avec le soutien de votre municipalité donnant un avis favorable à l'acquisition de la propriété par le Conservatoire que cette opération a pu être réalisée. Je suis navré et attristé que perdurent aujourd'hui encore des débats inutiles sur les conditions de réalisation de cette opération qui auraient dû au contraire rassembler l'ensemble des Mandréens, et je souhaite que cette mise au point pourra mettre un terme définitif à cette polémique* ».

Dont acte !

PROPRIÉTÉ FLICHE

Elle a toujours été constructible, seule une contrainte édictée par la Défense limitait sa constructibilité, mais elle est tombée à la fermeture du Fort de St Elme. En 2002, le POS confirmait sa constructibilité hormis la pinède que nous avons classée en EBC (espace boisé classé). En 2003, le tribunal administratif rendu sur place avait classé la zone sud du domaine en raison de l'alignement des platanes, mais avait conservé la constructibilité de la maison de Maître et de la zone Nord. C'est pourquoi, le PLU de 2007 classait cette zone en partie constructible et qu'un permis était déposé sur la zone constructible. Le jugement en appel de 2013 classait le domaine en zone naturelle en conservant la constructibilité des parcelles déjà construites. A aucun moment la municipalité, comme le prétendent certains, a rendu constructible tout ou partie de la propriété comme les événements indiqués plus haut viennent de le prouver.

Les héritiers de la propriété ont demandé au tribunal de lancer une procédure de vente par adjudication. La commune, le Conservatoire du littoral, le Département ne pouvant préempter pour l'ensemble du domaine, en accord avec nous, la Préfecture a lancé une procédure de Zone d'Aménagement Différé qui a été soumise à consultation publique et qui a été validée, nous permettant ainsi de préempter.

Dans cette zone, nous avons prévu de reconvertir la maison de Maître et ses dépendances en centre aéré et en école de musique en partenariat avec la Métropole. Dans les annexes, 9 à 12 logements sociaux devraient être construits. Nous avons aussi transféré notre droit de préemption à un organisme financier régional, l'EPFR. L'adjudication a été emportée par un grand couturier Parisien P. Cardin et nous avons fait préempter l'EPFR ce qui l'a d'ailleurs mis en rage. Par la suite, j'ai fait vendre les terrains en zones Naturelles au Conservatoire du Littoral pour 150 000 € et ce, afin qu'ils soient définitivement protégés, et nous avons acheté la maison de Maître et ses dépendances pour 1 020 000 €.

Alors, une association de protection de l'environnement mondialement connue, mais qu'à Saint Mandrier, écrit que nous aurions dû acheter ce domaine pour 200 000 € et, pour s'enfoncer un peu plus dans l'absurde, déclare « prix normal pour un terrain non constructible ». Je laisse les Mandréens, juges de cette énormité.

Suite de l'article

Mais comme cela ne suffisait pas, cette association a tout fait pour faire annuler notre projet, même si ce dernier concerne principalement et en premier chef, les enfants de la commune. En effet, par un courrier du 17 avril 2017, cette association a fait un recours auprès de la Préfecture pour demander l'annulation de la Zone d'Aménagement Différé. Bien évidemment, ce recours a été rejeté par la Préfecture.

Aujourd'hui, la population a plébiscité ce projet qui d'ailleurs faisait partie de notre programme électoral et nous avons fait une étude qui confirme sa faisabilité et son coût. Nous en sommes à la phase de maîtrise d'œuvre qui a subi un retard à cause de la cirse sanitaire, mais le projet est bel et bien sur ses rails.
J'ai proposé au Président de cette association, à plusieurs reprises, de nous rencontrer pour lui présenter notre projet, mais ce dernier n'a même pas répondu à notre proposition.

Alors les Mandréens peuvent se demander pourquoi autant d'acharnement sur un projet d'intérêt général dont les bénéficiaires seront les petits Mandréens et ce, d'autant que le projet s'inscrit dans les limites des bâtiments et des annexes et qu'il ne touche pas aux zones naturelles. En fait, l'expérience de ces dernières années nous a démontré que la cause environnementale est bien souvent le prétexte pour attaquer les projets portés par la municipalité.

Le Maire,
GILLES **VINCENT**

Avancement des **TRAVAUX**

Cimetière des Pins
Les travaux d'extension du cimetière sont terminés et réceptionnés. Une centaine de caveaux, y compris le carré Israélite, ont été implantés sur le site, ainsi qu'un nouveau columbarium de 18 emplacements.

Maison du cimetière
Les travaux n'ont pas cessé pendant le confinement.

Mairie
Les plafonds de l'étage et du bureau de Mr le Maire ont été rénovés, en attendant le ravalement extérieur du bâtiment et du poste de police.

Poste de police
Les travaux de rénovation et de mise aux normes, afin d'accueillir le personnel féminin et masculin dans de bonnes conditions de vie et de travail (vestiaires et sanitaires séparés), salle de repos et local dédié à la vidéo-protection sont achevés. Après la livraison des jardinières qui sécurisent l'accès, les agents ont réintégré les locaux.

Fort de la Coudoulière
Récupéré depuis 2015, il a été entièrement vidé et nettoyé de tous les encombrants, avant de lui offrir une nouvelle destination à définir.

Logements de la poste
Etant une des rares communes à avoir lancé un appel d'offre pendant le confinement, plus de 40 sociétés ont répondu au projet et se sont présentées pour visiter le chantier.

Vidéo-protection
Un audit va être fait par une entreprise indépendante avant l'implantation des nouvelles caméras sur le Pin Rolland.

Divers
L'aménagement du chemin des Aubépines, les plantations de l'avenue Marc Baron et de la plage de la Vieille, le remplacement des filets des aires de volley et les pare-ballons des stades sont en cours de finalisation.

CHRISTIAN **TOULOUSE**
Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement du territoire
et des Travaux d'entretien courant

ÉLECTIONS MUNICIPALES et IMPLICATION d'une ASSOCIATION :
UN MELANGE DES GENRES !

Les élections municipales sont passées depuis plusieurs semaines et les Mandréens ont choisi qui étaient le mieux à même de gérer la commune pour ces 6 prochaines années.
Mais je souhaiterais revenir sur quelques éléments qui ont marqué la campagne électorale qui a précédé cette élection, que les Mandréens doivent connaitre.

Nous avons assisté à la constitution d'une liste dite citoyenne, dans laquelle nous avons pu noter la présence du Président, et d'un Vice Président d'une association de protection de l'environnement mondialement connue, mais qu'à Saint Mandrier.
Ce n'est pas leurs présences au sein de cette liste qui nous a interpellés, car à chaque élection depuis 1995, plusieurs membres du conseil d'administration de cette association se sont présentés sur des listes adverses et puis, comme ils ont perdu à chaque fois, ils ont réintégré leur association pour critiquer les actions de la municipalité pendant le mandat suivant. Ce qui est inadmissible par contre, c'est que ces personnes aient utilisé les moyens de cette association pour tenter de peser sur la campagne.

Ainsi ;

- il faut noter que le président et le vice président n'ont démissionné qu'un mois avant les élections alors qu'ils animaient depuis plusieurs mois des ateliers de cette liste citoyenne, les photos publiées par la liste la Vague Mandréenne le prouvent.
- Un mois environ avant les élections, cette association faisait son Assemblée Générale, quoi de plus normal. Mais les présentations faites au cours de cette réunion ont été une attaque en règle contre la municipalité.
- Un compte-rendu a été publié par mail auprès des adhérents, seulement quelques jours avant les élections. Dans son rapport financier, le Trésorier écrit que le solde négatif du bilan financier de 2019 s'élève à 267,92 € et rajoute « *ce solde négatif est principalement du à l'indigence de la subvention municipale pour l'action Marchons vers l'école* ». C'est un peu gros comme ficelle car la commune, malgré son différent, a toujours soutenu cette action portée par cette association et la subvention promise a été votée en Conseil Municipal et versée. Comment interpréter cette tirade, sinon par une attaque directe de la municipalité quelques jours avant les élections. Cette déclaration est d'autant plus choquante et inadmissible car il faut savoir que cette association possède un compte épargne de 18 600 €, mazette !

Je pourrais écrire plusieurs pages sur le sujet, mais quand on connaît la raison originelle de cette inimitié à mon encontre cela fait sourire. Pour démontrer que ces personnes ne s'appliquent pas à eux-même ce qu'ils préconisent en attaquant la municipalité, je pourrais étaler plusieurs exemples de non respect de règles d'urbanismes ou d'obligation légales de débroussaillement de certains des membres du Conseil d'Administration, mais moi, contrairement à certains, je combats les idées quand je les estime mauvaises pour notre commune et non les personnes.

Le Maire
GILLES **VINCENT**

ENVIRONNEMENT

Le point **DÉCHETTERIE**

La déchetterie a désormais repris ses horaires habituels. Elle est donc fermée le lundi toute la journée et ouverte **du mardi au samedi, de 7 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 45 à 16 h 30.**

Concernant l'accès le port du masque est toujours conseillé et il convient de se munir d'un justificatif de domicile et/ou de la carte d'adhésion ; il n'y a pas de rendez-vous et les véhicules pénètrent à l'intérieur deux par deux pour faciliter et sécuriser les manoeuvres.
Un seul voyage est autorisé quotidiennement.

Concernant la collecte des encombrants en porte à porte : les administrés doivent s'inscrire en téléphonant à la déchetterie durant la semaine précédant la dite collecte et se voient attribuer un jour de rendez-vous.
Les encombrants ne doivent être sortis que la veille.

Actuellement, les équipes assurent une quinzaine de rendez-vous / jour (selon volume) et ceux-ci sont donnés du lundi au jeudi.

Déchetterie - Avenue Charles de Gaulle - 04 94 06 69 75

JARDIN partagé

Le jardin partagé des résidences, Port soleil et pinède Saint Georges à Saint-Mandrier-sur-Mer, a fêté son 1er anniversaire.

Ce jardin a été créé par les résidents pour le plaisir de se rencontrer, d'échanger, de partager différentes techniques de jardinage, de semer, de récolter et de déguster différentes variétés de légumes sans aucun produit chimique.

Au cours de cette année, différents savoirs-faire ont pu voir le jour grâce aux compétences de chacun comme l'art des restanques en pierres sèches qui ont considérablement embelli l'espace commun. Tous les participants sont très satisfaits du fonctionnement décidé ensemble lors des « apéros jardin » réguliers, qui permettent aussi à tous ceux qui n'ont pas le temps de jardiner, de partager des moments de convivialité entre voisins.

Prochain rendez-vous, lors du festival des 48 h de l'agriculture urbaine prévu mi-octobre. Une manifestation nationale organisée avec le soutien de la mairie de Saint-Mandrier et qui mettra en valeur tous les projets jardins sur la commune. Une occasion qui permettra de rencontrer et d'informer tous ceux qui souhaiteraient mettre en place un jardin partagé dans leur résidence et également de valoriser et de développer des projets d'agriculture urbaine sur Toulon et sa métropole.

Le **CCFF**

COMITÉ COMMUNAL DES FEUX DE FORÊT

Les patrouilleurs du CCFF de Saint-Mandrier assureront tout l'été les missions suivantes pour que votre séjour se passe au mieux dans un environnement préservé et que des vies ne soient pas mises en danger :

- Information et sensibilisation du public
- Dissuasion
- Surveillance
- Signalement de tout départ de feux ou de fumées suspectes
- Guidage des véhicules de secours
- Assistance aux habitants menacés par le feu….

D'avance merci de votre coopération.

Tous les soirs vers 19 h, en saison de risque, la Préfecture du VAR publie une carte d'alerte pour le lendemain, accessible via ce lien :
www.var-adm.net/massifs83_web/massifs83.gif

L'information sera relayée sur les panneaux d'affichage électroniques municipaux, par l'office du tourisme et par Var Matin.

Pour rappel, les jours « **ROUGE**» en risque très sévère ou extrême, **l'accès aux massifs forestiers est interdit aux piétons et à tout véhicule.**

Toute l'année, en balade ou en randonnée, l'utilisation du feu est proscrite et il est strictement interdit de fumer et de jeter tout objet incandescent en forêt.

En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une amende forfaitaire de 135 €.

En cas de départ d'incendie, le responsable s'expose à des sanctions beaucoup plus graves :
- Peine de prison de 6 mois à 1 an
- Amende pouvant aller de 3 750 à 15 245 €.

N'oubliez pas que les dangers du feu sont multiples :
- La fumée est toxique
- Le feu court plus vite qu'un être humain
- La panique provoque des accidents mortels
- Le meilleur refuge est une habitation en dur aux abords correctement débroussaillés…

Numéros utiles :
Services de Secours : 18 ou 112.
Contacts CCFF : portable du 4X4 : 06 14 50 10 20
Président délégué : Jean Delestrade : 06 12 30 04 30
Président délégué adjoint : Georges Aymard : 06 31 38 14 49
Mail : ccff83430@gmail.com

JEAN **DESLESTRADE**
Président délégué

LIBRE EXPRESSION

Le mot de l'opposition

En cette période de déconfinement suite au pic de la crise sanitaire liée au covid-19, et alors que la crainte de l'apparition d'une seconde vague semble s'éloigner, il nous semble important de tirer les premières leçons de cette crise pour notre Presqu'île.
Si nous avons eu de la chance dans le Var d'être relativement épargnés par l'épidémie, la forte vulnérabilité des habitants et la spécificité de notre commune rendent prioritaires certains chantiers pour mieux se préparer pour l'avenir. Ainsi, nous défendrons notamment au conseil municipal :

- Le soutien aux initiatives solidaires qui se sont créées ou développées pendant la crise sanitaire en renforçant la participation citoyenne ;
- Un arrêt des projets de construction des complexes immobiliers notamment au Pin Rolland qui vont accroître la densité de population qui était déjà problématique lors du confinement ;
- La rénovation de l'école Louis Clément dont la vétusté n'a pas permis d'accueillir nos enfants dans de bonnes conditions au début du déconfinement ;
- Une amélioration de l'offre de transports publics et la mise en chantier d'une piste cyclable entre le village et le Pin Rolland ;
- Le développement et la promotion des commerces locaux et le développement d'une production alimentaire locale afin d'accroître l'autonomie de notre commune ;
- Une amélioration de la communication municipale pour assurer aux Mandréens un égal accès aux informations importantes.

Retrouvez nos propositions en détail sur www.lavague.info et échangez avec nous par mail à contact@lavague.info
Les élus de la Vague Mandréenne : Pierre Calmet, Denis Clave, Philippe Dézéraud, Jean-Ronan Le Pen, Nolwenn Montagny

DROIT DE RÉPONSE

Dans sa libre expression, la Vague Mandréenne vous décrit les premières leçons a tirer de la crise liée au Coronavirus et vous propose, soit des mesures qui n'ont strictement rien à voir avec la Covid, soit des propositions qui sont tirées de conclusions pour le moins surprenantes et en tout cas erronées comme pour l'école Louis Clément .

En effet ils vous proposent « *La rénovation de l'école Louis Clément dont la vétusté n'a pas permis l'accueil de nos enfants pendant le confinement.* » Or, ceci est totalement faux. L'accueil n'a pu être réalisé en raison du protocole de l'Éducation Nationale qui imposait des contraintes de surface et de surveillance impossibles à respecter. D'ailleurs, beaucoup d'autres communes ont rencontré les mêmes problèmes.

Enfin, je trouve surprenant que ces élus puissent aujourd'hui tirer les enseignements de la crise sanitaire alors que nous ne les avons pas vus pendant toute cette période, ne serait-ce que pour aider les Mandréens alors en difficulté.

Personnellement, ce n'est que le 25 mai, date de l'élection du Maire, que j'ai fait la connaissance de M. Le Pen tête de liste de la Vague.

Le Maire
GILLES **VINCENT**

Essor ÉCONOMIQUE

CLEAN UP SERVICE 83

Habitant le village, Rémy DUMAS vient de créer son entreprise Clean-Up service 83 et vous propose un service de nettoyage intérieur et/ou extérieur (sans rincage), au domicile ou sur le lieu de travail des clients.
cleanupservice83@gmail.com
Tél : 06 51 03 54 65

FG-ADMINISTRATIF
Secrétariat/gestion

Vous êtes un artisan, une TPE, une PME-PMI, en profession libérale, un particulier... Ponctuellement, quelques heures par semaine ou par mois ou plus régulièrement, Frédérique GOUGENOT vous propose un service adapté à vos besoins.
Pour tous travaux administratifs que ce soit dans vos locaux ou à distance avec possibilité de partage de fichiers via cloud.

- Saisie de factures, bons de commande, devis
- Remises et Rapprochements bancaires
- Suivi des factures clients et fournisseurs
- Relance des impayés
- Saisie de stocks
- Montages administratifs des dossiers d'appels d'offres
- Rédaction de courriers

Frédérique se déplace sur toute l'aire toulonnaise avec son véhicule personnel et elle est équipée des logiciels nécessaires à son activité.

Tarif : horaire ou forfaitaire - Devis gratuit
Tél : 06 24 61 73 22

HÔTEL LA VIE EN ROSE

Situé sur le port de la presqu'île de Saint-Mandrier-sur-Mer, à 200m de la plage du Canon, et à 50m de l'embarcadère pour Toulon, ce petit hôtel de charme vue mer et son restaurant les pieds dans l'eau vous invitent, dès le 3 août à "voir la vie en rose", la philosophie de ceux qui vivent heureux !
De nouvelles prestations avec de nouveaux propriétaires :

- Une rénovation et décoration complète de l'hôtel et du restaurant, sur le thème hippie chic.
- La création de terrasses pour certaines chambres, vue sur le port, d'un coin salon lounge, de la mise à disposition d'un coin détente, avec un jardin et 2 SPAS pour les clients de l'hôtel (compris dans le tarif de la chambre).
- Une cuisine méditerranéenne avec des tapas inventives, des pizzas, des planches de charcuterie, fromage, burgers.
- Des animations les vendredis soirs et un accueil positif des nouveaux propriétaires.
- Un magasin, La vie en Rose, proposant des vêtements, des accessoires, des articles de plage, sans oublier la possibilité d'y déguster une bonne glace à l'italienne !

Ô BARBECUE

Brigitte BRUN vous propose son tout nouveau concept avec son Camion Ô Barbecue et sa cuisson au feu de bois. Installée à l'entrée du parking Fliche Bergis, vous pouvez la joindre au 07 68 88 19 95 et vous pourrez même privatiser le camion pour vos fêtes, de septembre à juin.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS
Mutilés Victimes de Guerres

L'Association des Anciens Combattants, créée le 3 mai 1968 sous le régime de la loi de 1901, est affiliée à l'Union Fédérale des Anciens Combattants du Var, reconnue d'utilité publique par décret du 25 juin 1952.

Notre association a pour objet de maintenir et développer les liens d'entraide et d'amitié au sein du monde combattant adhérent, quelles que soient les origines, opinions ou convictions.
Elle veille à la défense des intérêts moraux et matériels des adhérents dans le cadre des dispositions légales en vigueur et, le cas échéant, fait valoir leurs droits auprès de l'autorité de tutelle.
Elle s'interdit de prendre part à tout débat d'ordre politique ou religieux et de s'immiscer dans toute question d'ordre personnel.

Force est de constater aujourd'hui que notre population est vieillissante et que nos effectifs sont en constante diminution. Il faut donc songer à la relève. Or bon nombre d'anciens militaires de carrière ou d'appelés ont eu l'occasion de participer, à des titres divers, à la guerre d'Algérie ou à des opérations extérieures ouvrant droit à la carte du combattant et par voie de conséquence au statut d'Ancien Combattant.
Un certain nombre d'avantages sont liés à ce statut, en particulier la retraite du combattant à partir de 65 ans (60 ans sous certaines conditions). Pour plus d'informations venez nous rencontrer, au local des associations patriotiques, lors de nos réunions mensuelles chaque premier mercredi du mois (sauf au mois d'août).

Vous pouvez rejoindre nos rangs à tout âge, que vous ayez une activité professionnelle civile, que soyez retraité ou militaire en activité.
Nous avons besoin de vous.

JEAN **KUHLMANN**
Président ACMVG

La Culture soutient les **COMMERÇANTS**

A l'heure de la reprise de l'activité économique suite à la crise sanitaire, la Culture innove pour apporter son soutien aux commerçants mandréens. Deux belles initiatives sont à mettre en lumière :

- **Vincent KOURDE**, musicien de talent, a, chaque jour, posté sur son compte Facebook une vidéo où il chante avec les commerçants mandréens permettant d'allier convivialité et mise en avant des commerces. Nous ne pouvons que saluer cette belle initiative et le remercier de son engagement pour la culture et les commerces.
- **La fête de la musique 2.0** organisée par la commune a été un franc succès. Une quinzaine d'artistes mandréens nous ont permis de nous divertir avec plus d'une heure de vidéo. Dans les commerces participant ou sur les réseaux sociaux de la commune, cette belle opération a dévoilé à quel point notre presqu'île regorge de nombreux talents. Un grand merci aux participants et aux commerçants qui se sont associés à cette initiative.

ROMAIN **VINCENT**
Adjoint au maire,
chargé de l'Animation festive et culturelle,
du Tourisme et des Associations

ATELIER **SYMPA**

Suite au COVID 19 et aux mesures sanitaires à prendre, à ce jour l'Atelier Sympa restera fermé jusqu'à mi septembre pour les cours manuels et octobre pour les cours de langues.

La reprise s'effectuera seulement si l'autorisation est donnée par les autorités.
Je vous souhaite malgré tout de passer un bon été
Prenez soin de vous

MARIE-CLAIRE **TAUPENAS**
La Présidente

LA RECETTE DE L'ERMITAGE

COURGETTES PANÉES AU FOUR.
La recette très facile de Dominique P.

400 g de courgettes de L'Ermitage, 2 œufs,
100 g de parmesan râpé, 200 g de chapelure,
Farine, huile d'olive de l'Ermitage, sel, poivre.

Lavez et essuyez les courgettes, coupez-les dans le sens de la longueur en tranches fines. Passez-les dans la farine, puis dans l'œuf battu salez et poivrez et enfin dans la chapelure que vous avez mélangée au parmesan râpé.
Maintenez appuyé pour que cela adhère bien. Tapissez une plaque à pâtisserie de papier sulfurisé légèrement huilé et déposez-y les courgettes. Ajoutez un peu d'huile d'olive sur le dessus. 25 mn au four 180/200°.

Pour les courgettes de L'Ermitage, il n'est pas utile de les peler. Elles sont sans produits chimiques et réduisez le temps de cuisson. Elles sont très tendres. Bon appétit !

VILLE DE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER

LE CONSEIL MUNICIPAL
2020 - 2026

GILLES VINCENT
Maire

ANNIE ESPOSITO
1ère Adjointe
Affaires financières
et budgétaires
Gestion du
Personnel

MICHEL MARIN
2ème Adjoint
Affaires juridiques
et contentieuses
Urbanisme
Commande publique

CATHERINE DEFAUX
3ème Adjointe
Transition écologique
et biodiversité
Santé publique
Jeunesse

CHRISTIAN TOULOUSE
4ème Adjoint
Aménagement
du territoire
Travaux d'entretien courant

VÉRONIQUE VIENOT
5ème Adjointe
Affaires sociales
Personnes âgées

ROMAIN BLANC
6ème Adjoint
Sport
Associations et
Clubs sportifs

COLETTE DEMIERRE
7ème Adjointe
Affaires scolaires

ROMAIN VINCENT
8ème Adjoint
Promotion touristique
Animation culturelle
et festive
Associations

Les Conseillers de la MAJORITÉ

MICHEL CHAMBELLAND
Accessibilité PMR

LAURE PICHARD
Emploi
Commerce

SYLVIE BECCHINO BEAUDOUARD
Patrimoine culturel

XAVIER QUENET
Ports, plaisance
et pêche

SÉVERINE MATHIVET
Animation Culturelle
et festive

FABRICE DEDONS
Prévention des risques
Sécurité publique
Associations et vie patriotique
Correspondant défense

SYLVIE LABROUSSE
Petite enfance

RÉMI CAILLEAUX
Communication

KATIA ARGENTO
Foires et Marchés

ERIC LABASTIE

ALAIN FONTANA

MARJORIE ASNARD

ANGÉLIQUE RASTOUIL

ADELINE SAUQUET

DAMIEN FRANCESCHINI

Les Conseillers de la MINORITÉ

DENIS CLAVE

PHILIPPE DEZERAUD

JEAN-RONAN LE PEN

NOLWENN MONTAGNY

PIERRE CALMET